



La pression fiscale plombe les affaires au Congo

« Faire les affaires au Congo ce n'est pas facile. Nous subissons trop de pression fiscale et le climat des affaires n'est pas favorable. À peine que vous installez votre structure, avant de commencer à exercer, qu'il y a déjà les agents du commerce qui arrivent, soi-disant qu'ils vont faire le contrôle de la répression des fraudes, mais après, on leur montre les papiers, mais ils ne sont pas satisfaits. Nous avons aussi la chambre de commerce qui vient demander qu'on reverse une somme de 50.000 F pour un accompagnement, mais qu'on n'a jamais vu. Et moi personnellement cela m'a même poussé à quitter mon premier local pour ailleurs « nous confie un auto-entrepreneur sous anonymat dans le secteur de l'infographie »

Même cri d'alarme de la part Joss Kignoumbi, un entrepreneur de la diaspora, qui lui, a baissé les rideaux de sa très petite et moyenne entreprise en moins d'un an, avant de faire ses valises.

« Le coût, c'est lorsqu'on reçoit les agents des impôts qui nous invite à payer tout de suite la taxe immobilière. Et donc ils ferment l'entreprise. La taxe immobilière sur l'année 2020, 2021. Donc même pas un an en fait. Comme on était en difficulté, là, c'était un peu le coup de massue, on a décidé de mettre la clé sous la porte. »

Comme une épée de Damoclès, la pression fiscale pèse sur la tête des entrepreneurs en République du Congo. Une pression à l'issue de laquelle certains choisissent de fermer boutique, d'autres à repartir vers le secteur informel, ou encore à jouer au chat et à la souris avec les agents de l'Etat.

En 2021 le pays faisait partie des états de l'Afrique subsaharienne dont le taux de pression fiscale était le plus élevé, soit environ 31,10%, selon une enquête du cabinet Anglo néerlandais KPMG.

Depuis, le gouvernement a annoncé des mesures d'allègement fiscal dans son programme national de développement 2022 2026, mais sur le terrain la réalité est tout autre, les contrôles fiscaux se multiplient.

Pour tenter de comprendre ce phénomène, nous nous sommes rapprochés du président de l'Union patronale et interprofessionnel du Congo, Mr Michel Djombo, qui est à pied d'œuvre avec son équipe,

dans l'élaboration d'un livre blanc sur l'état des lieux de la fiscalité au Congo.

Asos : quelle lecture faites-vous des mesures gouvernementales de redressement fiscal au Congo et en rapport avec les réalités que vivent les sociétés sur le terrain ?

Michel Djombo : « Nous remarquons une certaine incohérence entre la politique gouvernementale mise en œuvre à travers les exonérations et mesures fiscales d'accompagnement des entreprises privées avec cette volonté d'augmenter la collecte, et cette volonté d'augmenter la collecte se matérialise par une multiplication de contrôle au sein des sociétés. Et parlant des mesures gouvernementales, en guise d'exemple j'évoquerai la charte des investissements donne un certain nombre d'avantages fiscaux et douaniers à des entreprises, mais très souvent des grandes entreprises par ce qu'il faut être capable de faire un certain volume d'investissement crée un certain nombre d'emploi et suite à cela si vous êtes capable de répondre aux critères d'accès à la convention d'établissement prévue par la charte d'investissement, vous avez un certain nombre d'avantages d'exonération, ce à quoi n'a pas toujours accès les sociétés de petite taille. »

Asos : quelles actions comptez-vous mener pour rendre plus efficaces les mesures d'allègement fiscal ?

Michel Djombo : parmi les actions que nous comptons mener, il y a la refonte ou la révision de cette charte en collaboration avec le gouvernement. Et le deuxième élément, c'est que nous allons publier d'un livre blanc sur l'état des lieux de la fiscalité au Congo. L'objectif sera de déterminer quel est le niveau de fiscalité au Congo, comparativement aux autres pays de la sous-région, et quel est l'impact de ce niveau de fiscalité sur la compétitivité du Congo.

Asos : Entre la prise de décision du gouvernement et son application sur le terrain il s'écoule un certain temps, dans combien de temps pensez-vous que votre démarche fera-t-elle écho ?

Michel Djombo : « Pour illustrer les difficultés que le gouvernement rencontre quelques fois dans la mise en œuvre de certaines mesures d'accompagnement sectoriel, prenons un exemple concret, celui du plan de résilience qui a été mise en œuvre de 2022 à 2023 qui a pris une mesure d'exonération de frais de péage. Pour les produits de première nécessité et les produits importés et pourtant on n'a pas constaté de baisse de prix sur le marché

Pour pouvoir exonérer un certain nombre de secteurs, le gouvernement doit compenser cette exonération auprès de l'opérateur de péage, qui lui doit continuer à maintenir la route avec les frais perçus par le péage. Et le gouvernement ayant été en difficulté pendant cette période, pour faire face à cette subvention à apporter aux opérateurs de péage, n'a pas pu mettre en œuvre cette exonération. Donc il y a eu une décision politique forte d'accompagnement de la production locale de baisses de l'inflation en accompagnant également les importateurs des produits de premières nécessité, pourtant, on n'a rien vu sur le terrain et ça, c'est par ce que cette mesure n'a pas pu être réalisée. »



Par Ame pour le Mag de l'Asos

www.asos-mag.com

[Read More](#)
